



IST 899

Haut Commissariat  
à la Recherche  
128, Chemin Mohamed GACEM  
BP 100 - 16075 - EL MADANIA

# POLITIQUE DES SCIENCES SOCIALES

# FRANCE

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

O. N. R. S.  
DIRECTION DE LA VALORISATION  
DEPARTEMENT D. I. D. S. I.  
APR 5 AOUT 1979  
n° 3284

**ORGANISATION DE COOPERATION ET  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES**

78/1979

*L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :*

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;*
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;*
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.*

*Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.*

\* \*



© Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 1975.

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

TABLE DES MATIERES

Haut Commissariat  
à la Recherche  
123, Chemin Mohamed G...  
BP 100 - 16075 - EL MADAR...

Préface .....	7
Note liminaire .....	9
Remerciements .....	11
Abréviations .....	13

LIVRE I

RAPPORT GENERAL

INTRODUCTION

1. Les origines de la politique scientifique .....	18
2. Les sciences sociales et humaines dans la tradition française .....	29

Première Partie

LA DECISION

Chapitre I

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES .....	27
1. Les sciences sociales comme instrument de la planification .....	28
2. La politique contractuelle .....	29

Chapitre II

L'APPAREIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE .....	32
1. La DGRST .....	32
2. Le Plan .....	34
3. Le Budget .....	37
4. Les ministères .....	38
5. Le CNRS .....	46

Chapitre III

LES PROBLEMES POSES PAR LES PROCEDURES DE DECISION .....	48
1. L'absence de contreponds au pouvoir exécutif .....	48

2. Le Plan et les limites de la concertation .....	50
3. Les cloisonnements administratifs .....	56
4. Les "intermédiaires" .....	58

## Deuxième Partie

### LES VOIES ET LES MOYENS

#### Chapitre I

LE FINANCEMENT .....	65
1. L'évolution des ressources .....	65
2. Les changements structurels .....	69

#### Chapitre II

LE PERSONNEL .....	73
1. L'évolution des effectifs .....	73
2. Le double circuit de la formation .....	79
3. Les statuts du personnel .....	95
4. Les problèmes de mobilité .....	96

#### Chapitre III

LA POLITIQUE CONTRACTUELLE .....	100
1. Les procédures de mise en oeuvre .....	101
2. Les effets sur l'orientation thématique de la recherche .....	103
3. Les effets sur l'organisation .....	107
4. Les effets sur la gestion des centres .....	108
5. Les effets sur le personnel .....	112

## Troisième Partie

### L'EXECUTION

#### Chapitre I

LA STRUCTURATION DU SYSTEME DE LA RECHERCHE .....	121
---	-----

#### Chapitre II

LE SYSTEME DE LA RECHERCHE DANS SA FORME ACTUELLE .....	131
1. Le secteur de l'enseignement supérieur et le CNRS ...	131
2. Les ministères .....	143
3. Les instituts sans but lucratif (associations de la loi de 1901) .....	158
4. Le secteur des "entreprises" .....	160

Chapitre III	
LES LIMITES DE LA DECENTRALISATION .....	163

Quatrième Partie

CONCLUSION

LE DOUBLE CIRCUIT DE LA RECHERCHE .....	169
---	-----

LIVRE II

RAPPORT DES EXAMINATEURS ET DISCUSSIONS

Première Partie

RAPPORT DES EXAMINATEURS

INTRODUCTION

Chapitre I

SUR L'OBJET ET LA NATURE DE CE RAPPORT .....	179
.I - Les sciences sociales .....	179
II - La politique des sciences sociales .....	181
III - Nature du rapport .....	188

Chapitre II

VUE GENERALE .....	190
I - Les points forts .....	190
II - Les points faibles .....	194
1. Le problème des structures .....	194
2. Les conséquences .....	198
3. Les responsabilités institutionnelles .....	219

Chapitre III

LA RECHERCHE ET LES POUVOIRS PUBLICS

I - Structure et moyens .....	225
1. Le CNRS .....	225
2. La structure administrative .....	228
3. La politique des contrats .....	231
•II - L'utilité des sciences sociales .....	240
1. Un préalable : l'information .....	240
2. Un problème : l'utilisation .....	242

Chapitre IV

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

I - Les Universités .....	248
---------------------------	-----

1. La nature du problème.....	248
2. Possibilités et obstacles.....	250
3. La politique du 3ème cycle.....	255
II - Les autres établissements d'enseignement supérieur...	258
1. Les Grandes Ecoles.....	258
2. Les autres établissements.....	258
Chapitre V	
DIRECTIONS.....	262
I - Remarques générales.....	262
1. "Le phénomène bureaucratique".....	262
2. Les sciences sociales et la société française d'aujourd'hui.....	264
II - Objectifs et méthodes.....	266
1. Objectifs.....	266
2. Méthodes.....	272
III - Réformes.....	276
1. Les communautés d'enseignement et de recherche....	276
2. Le reste du système.....	286
NOTES.....	294
Deuxième Partie	
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONFRONTATION.....	295

## PREFACE

de

M. Emile van Lennep  
Secrétaire général de l'OCDE

La procédure des examens par pays est une procédure traditionnelle à l'OCDE. Les examens de la situation économique avaient ouvert la voie, et nous avons eu par la suite des examens dans différents domaines, en particulier celui des politiques nationales de la science. Pour la première fois, voici exposée une expérience nationale dans le domaine de la politique des sciences sociales. D'autres examens analogues sont déjà en cours de préparation, notamment ceux du Canada, du Japon et de la Norvège.

Le Groupe spécial présidé par le Doyen Harvey Brooks, chargé en 1969 de présenter des recommandations sur l'orientation à venir de la politique de la science au sein de l'Organisation a, dans son rapport, Science, Croissance et Société, publié il y a quatre ans, abouti à la conclusion qu'il importe d'assurer "une liaison beaucoup plus étroite que par le passé entre les politiques de la science et de la technologie et tous les domaines de préoccupations socio-économiques et de responsabilités gouvernementales". La dernière Conférence des Ministres de la recherche scientifique des pays Membres de l'OCDE a fait sienne cette recommandation et a invité l'Organisation à lancer ce nouveau programme sur le développement et l'utilisation des sciences sociales dont l'examen de la politique des sciences sociales en France est l'une des premières étapes.

En fait, jusqu'à une date récente, la politique de la science, dans la plupart de nos pays, a porté essentiellement sur les sciences de la nature et de la technologie. Aujourd'hui, si l'on se préoccupe d'intégrer les sciences sociales dans l'édifice d'ensemble des politiques de la science, c'est assurément parce que l'on se rend mieux compte des limites du traitement purement quantitatif et technique d'un certain nombre de problèmes et de la nécessité de mieux comprendre les processus sociaux.

Pour faire face aux défis que la croissance économique, les technologies nouvelles, l'industrialisation et l'urbanisation ne cessent de lancer, il ne suffit pas simplement de permettre aux hommes de s'adapter à des conditions nouvelles ; encore faut-il les

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

aider à comprendre cette société d'une complexité croissante dans laquelle ils vivent. Les sociétés modernes ont davantage conscience d'elles-mêmes, mais elles sont du même coup plus sensibilisées au décalage qui ne cesse de grandir entre, d'un côté, les moyens techniques dont elles disposent pour agir sur la nature et la matière et, de l'autre, les nouvelles structures dans lesquelles elles doivent ré-apprendre à vivre, les nouveaux besoins, les nouvelles aspirations et les nouvelles valeurs dont elles témoignent. En somme, si la recherche dans les sciences de la nature est en avance sur les possibilités techniques, si souvent la technique elle-même est en avance sur les possibilités de notre temps, dans le domaine des sciences sociales, en revanche, non seulement il est aventureux de parler d'une technologie sociale, mais surtout la recherche semble comme en retard sur l'événement.

C'est à ce titre que le programme du Comité de la Politique scientifique et technologique de l'OCDE apparaît important, car il permet de poser toute une série de questions sur l'insertion des sciences sociales dans le processus de décision : dans quelle mesure ces sciences sont-elles armées pour répondre aux tâches qu'on leur propose ? Comment peut-on adapter leurs recherches aux besoins de nos sociétés ? Jusqu'à quel point les organes de décision sont-ils eux-mêmes préparés à tenir compte des connaissances et des recherches poursuivies par les sciences sociales ? Dans quelle mesure les gouvernements prêtent-ils attention au besoin d'un développement plus cohérent des recherches et d'une utilisation plus systématique des résultats ? En d'autres termes, dans quelles conditions peut-on tirer parti du savoir des sciences sociales dans tous les aspects d'une politique nationale ?

Dans ce contexte, l'examen des situations et des expériences nationales aidera, non seulement à clarifier ce concept d'une politique des sciences sociales, mais encore à préciser comment nos pays peuvent mieux prendre en compte les possibilités offertes par ces disciplines et les problèmes que pose leur association plus étroite au processus de décision. Comme toutes les sciences, les sciences sociales sont à la fois un instrument de connaissance et un moyen d'action. Comme toutes les politiques de la science, une politique des sciences sociales doit à la fois se préoccuper des développements des disciplines en jeu et des moyens par lesquels l'action peut tirer le meilleur parti des progrès du savoir. C'est par rapport à cet objectif, commun à tous nos pays, que la série des examens de la politique des sciences sociales ouverte par celui de la France, conduira, j'en suis convaincu, à des leçons intéressantes pour tous les pays.

## NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport est le premier de la série des Examens des politiques des sciences sociales.

Ces examens ont un double but : en premier lieu, permettre aux pays concernés d'évaluer, sur un plan à la fois politique, économique et structurel, les mesures adoptées pour que soit renforcé le rôle joué par la recherche en sciences sociales dans la réalisation des objectifs nationaux. A cet égard, cet examen représente pour le pays sous revue l'occasion de dresser un bilan.

En second lieu, les examens contribuent à enrichir l'ensemble des connaissances acquises sur le contenu des politiques des sciences sociales, leurs rapports avec la politique scientifique en général et sur leur rôle comme instrument de gouvernement. De la sorte, les pays Membres ou non membres de l'OCDE peuvent y puiser un enseignement qui les aide à perfectionner leurs propres appareils scientifiques et à améliorer leurs méthodes. De même, les examens permettent, par cette meilleure connaissance des moyens mis en oeuvre par les pays Membres, de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la recherche en sciences sociales.

En troisième lieu, l'examen de la politique des sciences sociales en France fait partie du programme sur le développement et l'utilisation des sciences sociales de la Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie de l'OCDE. Ce programme vise à encourager une association plus directe entre les sciences sociales, les sciences de la nature, les sciences de l'ingénieur et les responsables de la politique gouvernementale. Outre les examens par pays, il inclut des séminaires sur les rapports entre les sciences sociales et la politique gouvernementale dans plusieurs pays, ainsi que des études de cas destinées à illustrer l'utilisation des recherches dans des domaines spécifiques. L'objectif à long terme de cette activité est de suggérer de nouvelles voies pour accroître les contributions des sciences sociales à la solution des problèmes actuels et à venir de sociétés en pleine évolution.

Bien que chaque rapport soit principalement centré sur les problèmes propres au pays sous revue, les différents examens relèvent, dans leur préparation et dans leur conduite, d'une procédure commune. Le processus de l'examen comporte les étapes suivantes :

- la préparation, par le Secrétariat de l'OCDE, avec l'assistance du pays examiné, d'un document de synthèse : le rapport général.
- Une mission d'information : un groupe d'Examineurs se rend dans le pays examiné et prend contact avec les responsables de la politique scientifique : hauts fonctionnaires, représentants de l'industrie, universitaires. Les Examineurs visitent également un certain nombre de laboratoires, d'universités et d'institutions publiques. Cette deuxième étape a pour but de compléter les informations fournies par le document de synthèse et de permettre la formulation, en première approximation, de ce qui semble être aux yeux des experts les principaux problèmes soulevés par la mise en oeuvre de la politique scientifique étudiée : c'est ce qui constitue le rapport des Examineurs.
- La présentation, après révisions appropriées, des deux rapports au Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE. Ce dernier tient une réunion de confrontation au cours de laquelle les représentants du pays examiné répondent aux questions posées par les Examineurs et par les Délégués des pays Membres.
- La publication de l'ensemble des documents ayant trait à l'examen : rapport général, rapport des Examineurs, compte rendu de la Réunion de confrontation.

\* \* \*

Dans le cas de l'examen de la politique des sciences sociales en France, ces textes ont été réunis en deux livres :

Livre I. Rapport général.

Livre II. Rapport des Examineurs et discussions.

Les membres de l'équipe des Examineurs étaient :

Le Professeur Stanley HOFFMANN, Department of Government,  
Harvard University (Etats-Unis)

Le Professeur Wassily Leontief, Department of Economics,  
Prix Nobel, Harvard University (Etats-Unis)

Le Professeur Henry Tajfel, Department of Social Psychology,  
University of Bristol (Royaume-Uni)

Le rapport général a été préparé par M. Michael Pollak  
(consultant).

## ABREVIATIONS

ANVAR	- Agence nationale de valorisation de la recherche
ATP	- Action thématique programmée
BIPE	- Bureau d'informations et de prévisions économiques
CCRST	- Comité consultatif de la recherche scientifique et technique
CEA	- Commissariat à l'énergie atomique
CEE	- Centre d'études sur l'emploi
CEPREMAP	- Centre d'études prospectives d'économie appliquées à la planification
CERAU	- Centre d'études et de recherches sur l'aménagement urbain
CERBE	- Centre d'études et de recherches sur le bien-être
CERC	- Centre d'études des revenus et des coûts
CEREQ	- Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications
CES	- Centre d'études sociologiques
CFDT	- Confédération française démocratique du travail
CGP	- Commissariat général au Plan
CIRST	- Comité interministériel de la recherche scientifique et technique
CNAM	- Conservatoire national des arts et métiers
CNESR	- Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS	- Centre national de la recherche scientifique
CORDA	- Comité de la recherche et du développement en architecture
CORDES	- Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social
CREDOC	- Centre de recherches et de documentation sur la consommation
CRESAL	- Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire
DAFU	- Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme
DATAR	- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DES	- Diplôme d'études supérieures

- DGRST - Délégation générale à la recherche scientifique et technique
- DIS - Ministère du Développement industriel et scientifique
- DRME - Direction des recherches et moyens d'essais
- DISUP - Direction des enseignements supérieurs
- EDF - Electricité de France
- ENA - Ecole nationale d'administration
- ENSAE - Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique
- EPHE - Ecole pratique des hautes études
- FNSP - Fondation nationale des sciences politiques
- IFOP - Institut français d'opinion publique
- INAG - Institut national d'astronomie et de géophysique
- IN<sub>2</sub>P<sub>3</sub> - Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
- INRA - Institut national de la recherche agronomique
- INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques
- INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale
- INED - Institut national d'études démographiques
- IRT - Institut de recherches sur les transports
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- OREAM - Organisation régionale d'étude des aires métropolitaines
- ORSTOM - Office de la recherche scientifique et technique outremer
- SAEI - Service des affaires économiques et internationales
- SEMA - Société d'économie et de mathématiques appliquées
- SESAME - Système d'études du schéma d'aménagement de la France
- SNCF - Société nationale des chemins de fer français
- SOPRES - Société française d'enquêtes par sondages
- UER - Unité d'enseignement et de recherche

LIVRE I

RAPPORT GENERAL

## INTRODUCTION

Le "Rapport Brooks" Science, croissance et société - Une perspective nouvelle avait mis l'accent sur la rapidité et l'étendue des changements de tous les secteurs de la vie sociale et économique. Une des conclusions les plus importantes était que la politique scientifique ne peut plus être vue comme un élément distinct et isolable de la politique gouvernementale, mais qu'elle doit être poursuivie en étroite liaison avec les objectifs sociaux et économique plus globaux et avec les objectifs technologiques. Il s'ensuit que les sciences sociales doivent occuper une place de plus en plus importante, non seulement comme objet, mais surtout comme moyen des politiques.

Ce rapport sur la situation des sciences sociales en France du point de vue de la décision s'inspire aussi des enseignements tirés des études de l'OCDE dans le domaine des politiques nationales de la science, études qui ont montré l'importance des aspects structurels et du fonctionnement du système de la recherche dans l'intelligence d'une politique scientifique et de sa mise en oeuvre.

Quand on parle de sciences sociales en France, il doit être entendu qu'elles ne sont pas dissociables des sciences humaines en général. Elles se sont développées dans les mêmes organismes et ne se sont démarquées que tardivement comme disciplines reconnues en tant que telles. Le problème de leur développement comme celui de leur utilisation ou de leur non-utilisation est par conséquent lié d'une part à l'organisation de l'enseignement et de la recherche, et d'autre part au système administratif.

Ce rapport n'a pas à examiner l'historique des différentes écoles ou théories, non plus que les problèmes d'ordre épistémologique qu'elles mettent en jeu. L'accent y est mis sur les problèmes que pose l'association des sciences sociales à la décision politique : on comprend donc que bien d'autres problèmes relevant des sciences sociales et humaines soient nécessairement négligés ou éludés. Cette intention explique d'autre part que le rapport ne se restreint pas à l'analyse de la politique de recherche stricto sensu, mais qu'il inclut dans son champ d'investigation des actions du secteur public, semi-public et privé qui - comme on le verra plus

loin - n'entrent pas nécessairement dans le cadre de l'"enveloppe-recherche", donc dans le champ de responsabilité directe des instances nationales de politique scientifique.

On se gardera ici de proposer des critères scientifiques pertinents qui justifieraient la séparation des sciences sociales et des sciences humaines d'un point de vue théorique ou épistémologique, d'autant plus que cette différenciation est mise en question par certains développements scientifiques qui, malgré la tendance vers la diversification thématique et la spécialisation à l'intérieur des différentes disciplines, tendent de nouveau vers une plus grande intégration théorique. Ces développements s'opèrent d'une part par l'application de nouveaux procédés d'analyse aux différentes disciplines - comme les techniques informatiques - étendues aux disciplines les plus "traditionnelles" telles que l'histoire, mais aussi par l'extension de concepts ou cadres théoriques empruntés par exemple à la théorie des systèmes ou issus de l'application de l'analyse structurale aux différentes disciplines. A ce propos, il convient de noter le regain d'intérêt porté vers les grandes traditions théoriques, par exemple les classiques Marx, Freud, Weber, d'une part, et l'importance accordée à la dimension historique des phénomènes sociaux d'autre part.

#### 1. Les origines de la politique scientifique

Bien que l'intervention des pouvoirs publics dans le développement de la science ne soit d'aucune façon un phénomène nouveau, l'apparition d'une politique scientifique explicite et délibérée est un phénomène relativement récent.

L'originalité de la scène française par rapport à d'autres pays est que très tôt on s'y est efforcé de considérer les sciences sociales comme relevant de dispositions analogues, sinon semblables, à celles qui portent sur la politique des sciences de la nature. En effet, dès la création du CNRS, les sciences sociales et humaines étaient partie prenante au soutien délibéré donné par l'Etat à la recherche scientifique. Comme on le sait, les structures officielles de politique scientifique mises en place par le gouvernement du Front Populaire, le sous-secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique en 1936, et les différents organismes menant à la création du CNRS en 1939 (1) avaient été préparées depuis longtemps par les relations établies entre des scientifiques et les partis de gauche : Jean Perrin, Paul Langevin, Emile Borel, Henri Laugier, Irène et

(1) Le Conseil supérieur de la recherche scientifique en 1933, avant l'accession au pouvoir du Front Populaire, la Caisse nationale de la recherche scientifique en 1935, le Centre national de la recherche scientifique appliquée en 1938. Pour une description complète de l'histoire de la politique scientifique, voir : Politiques nationales de la science, France, OCDE, Paris, 1966.

Frédéric Joliot-Curie étaient les porte-parole d'un débat inspiré par la comparaison entre la science et son application en Union soviétique d'un côté, les pays capitalistes de l'autre. L'organisation de la recherche scientifique en fonction de problèmes pratiques, son intégration dans une politique de progrès social semblaient justifier l'espoir humaniste d'une science au service de l'émancipation. Aux yeux des intellectuels, universitaires et scientifiques de gauche, l'exemple soviétique offrait un modèle d'organisation non seulement pour des raisons idéologiques, mais aussi par son affinité avec la tradition centraliste de l'administration française.

C'est seulement à partir de la fin de la 2ème guerre mondiale que le CNRS a pu réellement fonctionner. Du point de vue des sciences sociales, des organismes de recherche sous tutelle plus ou moins directe des différentes administrations spécialisées, comme l'Institut national d'hygiène, la Fondation Alexis Carell pour l'Etude de l'homme, qui devint l'INED, et l'Office de la recherche scientifique coloniale - ORSC - (ultérieurement l'ORSTOM), remontent au gouvernement de Vichy. Un double courant a ainsi présidé au soutien donné aux recherches sociales : le premier, héritier de la tradition et de la pensée rationaliste de gauche, a mené à la création d'un organisme de recherche indépendant ; l'autre, inspiré par un régime misant sur l'exercice de l'autorité par l'administration, a placé les organismes de recherche sous une dépendance directe de celle-ci. Dans l'histoire des développements institutionnels, on ne peut pas ne pas tenir compte de ces deux courants et de leur conception différente du rôle des sciences sociales. Les organismes créés à la veille de et pendant la 2ème guerre mondiale seront les noyaux qui serviront au développement des moyens d'observation et des statistiques de base dans différents domaines et souvent comme point de départ de recherches empiriques en sciences humaines.

Après la Libération, le rôle du CNRS est redéfini : à côté de sa mission d'organisme de recherche disposant de laboratoires propres, il acquiert une mission nationale de coordination et d'orientation de la recherche et cela pour toutes les disciplines, sciences humaines incluses qui sont regroupées en une section.

Le problème d'un cadre institutionnel adapté à l'élaboration de la politique scientifique est posé dès 1954 par la Commission de la recherche scientifique et technique du Plan. La nomination sous le ministère de Pierre Mendès-France de Henri Longchambon en 1954 comme sous-secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique assisté par un Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique est un pas dans cette direction, mais ces mesures perdent leur importance dans les gouvernements ultérieurs.

La 4ème République a largement préparé la mise en place d'une politique scientifique et des organismes chargés de son élaboration et de son exécution, comme le montrent les textes du Plan et les

discussions publiques entre scientifiques, industriels et responsables politiques, dont le Colloque de Caen, en 1956, qui réunit plus de 150 participants est la manifestation la plus vivante. Ces discussions ayant pour but principal de promouvoir la recherche scientifique pour accroître l'expansion économique étaient dominées par les représentants des sciences exactes, majoritaires dans l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, organisatrice du Colloque.

Dès 1958, la 5ème République institutionalisa les organismes d'élaboration de la politique scientifique et définit les premières procédures systématiques de décision.

## 2. Les sciences sociales et humaines dans la tradition française

Comme on l'a souligné, un rapport sur la politique scientifique en sciences sociales et humaines ne peut pas partir d'une classification ou d'une typologie des sciences sociales et humaines; en revanche, il s'intéresse aux réalités de l'organisation visée par cette politique. Or, dans les universités, au CNRS et dans les grands organismes de recherche, les sciences sociales ne sont pas réellement dissociées des sciences humaines.

Traditionnellement, la recherche s'est développée en forte liaison avec l'enseignement supérieur. Les structures de l'enseignement supérieur français remontent à la réforme de l'Université par Napoléon en 1808. La structure centralisée donnée par cette réforme à l'Université française fut confirmée et explicitée par les réformes successives de 1895-1897. L'indépendance de la recherche fut garantie par la personnalité civile accordée à chaque faculté et par la garantie d'un financement régulier. A l'intérieur de l'Université, la recherche s'est développée principalement en fonction de l'enseignement, destinée avant tout à la formation des maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur dans la faculté des lettres, foyer principal des sciences humaines. Ainsi, ce sont avant tout les disciplines enseignées dans les lycées qui ont pu se développer, c'est-à-dire les disciplines traditionnelles groupées autour des deux piliers : la philosophie et l'histoire. Cette organisation a privilégié une recherche très isolée et de caractère littéraire, renforcée par les règles universitaires faisant du doctorat d'Etat la consécration et l'aboutissement d'une carrière intellectuelle et scientifique.

Le développement de la recherche en sciences humaines doit être vu en liaison avec la fonction de l'enseignement supérieur, mais aussi avec la forte concentration de l'Université à Paris. Cette situation a contribué à insérer l'Université dans un milieu très fermé où la recherche était néanmoins liée aux préoccupations plus larges du milieu intellectuel, littéraire et artistique parisien. Cela

a longtemps favorisé une prédilection pour un style littéraire, interprétatif de la recherche et le traitement de grands sujets, tournés vers l'étude du passé plutôt que du monde contemporain, et soumis à la conjoncture de la mode intellectuelle. C'est ce qui explique en grande partie que la recherche empirique sur le terrain n'a pu se développer en France que très tardivement dans l'Université. Ce repli sur soi du milieu intellectuel et les résistances au changement des institutions universitaires ont souvent été invoqués pour critiquer le peu de développement empirique de la recherche sociale en France. Dans les faits, cet argument n'est à retenir qu'en partie car le système de sélection très rigide et sévère que constitue la thèse d'Etat comme épreuve de consécration universitaire a certainement contribué à l'application de critères strictement intellectuels, avec rigueur et continuité.

Il convient de rappeler le rôle important des autres établissements de l'enseignement supérieur, souvent créés pour adapter l'enseignement supérieur à de nouvelles exigences. Ainsi en 1886, les quatre premières sections de l'Ecole pratique des hautes études furent établies pour assurer un enseignement théorique avec les exercices destinés à le fortifier et l'étendre. L'enseignement y fut donné dans des séminaires, suivant le modèle allemand, exemple le plus brillant de recherche et de formation à la recherche à cette époque. Le Collège de France, créé sous François 1er en 1530, constitue un autre foyer de recherche dont les chaires consacrent le sommet d'une carrière scientifique. En fait, il est significatif que même dans ces institutions - qu'il a fallu créer en dehors des structures universitaires - les recherches en sciences sociales ont mis longtemps à être pleinement reconnues et soutenues. A l'EPHE, une section pour les sciences sociales et économiques, envisagée en 1869, n'a vu le jour qu'en 1947 comme 6ème section, une 5ème section "Sciences religieuses" ayant été créée en 1889.

La place accordée au travail individuel et littéraire a certainement retardé la création d'équipes de recherche et de centres de recherche qui n'ont été institués qu'après la deuxième guerre mondiale, la plupart du temps en dehors de l'Université, dans les grands établissements et au CNRS.

En revanche, la forme de collaboration scientifique propre à ce système a été le regroupement d'intellectuels autour d'une revue ou d'un périodique fondé sur des conceptions scientifiques, politiques ou idéologiques communes. On y trouvait des professeurs non seulement de l'enseignement supérieur, mais aussi du secondaire ou des représentants d'autres professions intellectuelles. L'exemple le plus célèbre d'un tel regroupement jouant en plus le rôle de novateur théorique est celui de Durkheim et de la revue L'année sociologique. L'année sociologique est aussi bien une preuve de la valeur intellectuelle de la production en sciences humaines que du style propre

à cette production fondée sur des résultats de recherches effectuées sur le terrain souvent par d'autres, et réanalysées en fonction de sujets relevant des disciplines les plus diverses : ethnologie, aires culturelles, histoire, sociologie, philosophie, etc. Les annales autour de Lucien Fèbvre et de Marc Bloch sont un autre exemple d'un tel regroupement réalisé par des historiens.

Il n'est pas inutile de souligner ce qu'a apporté ce développement commun des sciences sociales et humaines : tout d'abord la vue des sciences humaines dans leur unité, ce qui favorise dans la recherche le dépassement de l'isolement disciplinaire et peut aider à éviter un éclatement en sous-disciplines et spécialités s'ignorant réciproquement ; de plus, la richesse de la tradition théorique évite à la recherche de tomber dans des platitudes empiristes.

Le développement des sciences économiques a suivi une logique différente des autres sciences humaines et sociales parce que son foyer se trouvait dans la faculté de droit, distincte de la faculté des lettres en raison de ses débouchés, et ainsi de ses liens avec les milieux non universitaires. Cette faculté ne forme pas principalement des enseignants, mais des fonctionnaires et des cadres administratifs, et prépare aux professions libérales : elle a par la suite toujours été plus ouverte vers le monde extérieur et influencée dans son enseignement et la recherche par les préoccupations administratives et économiques.

A cela s'ajoute que les préoccupations économiques, sinon les sciences économiques, ont été présentes depuis un certain temps dans les grandes écoles formant les hauts fonctionnaires, comme l'Ecole polytechnique et surtout, depuis la 2ème guerre mondiale, l'Ecole nationale d'administration. Cette liaison, favorisée par l'enseignement prépondérant des mathématiques dans les grandes écoles, a conduit à une recherche privilégiant la construction de modèles économiques au service de préoccupations administratives.

A la Libération, le système de la recherche fut élargi par de nouvelles institutions, distinctes de l'enseignement supérieur et clairement orientées vers des travaux de recherche intéressant les domaines d'intervention de l'administration. Ces organismes étaient, soit placés à l'intérieur des ministères, comme par exemple l'INSEE, soit sous la tutelle du ministère intéressé, comme l'ORSTOM ou l'Institut national d'hygiène (aujourd'hui l'INSERM). Les organismes ayant une fonction d'information statistique et de recherche économique se développèrent à partir de 1945 de manière étroite avec la planification et les autres fonctions que les sciences économiques pouvaient remplir pour l'administration, par exemple l'établissement de la comptabilité nationale.

Les sciences sociales prenaient place aussi dans les grands organismes de recherche ayant initialement une vocation de recherche technique et en sciences exactes, comme l'INRA qui créa à la fin des années 50 le département de sociologie et d'économie rurales.

A partir du début des années 50, quelques instituts de recherche ont entamé leurs travaux avec des moyens financiers provenant de l'aide Marshall. Ces instituts, comme le CREDOC, ont développé des travaux souvent au croisement de plusieurs domaines et demandant un travail en équipes pluridisciplinaires.

L'Université, comme centre d'enseignement supérieur, restait inchangée malgré ces transformations. Les novations importantes pour le développement de la recherche en sciences sociales dans le secteur de l'enseignement supérieur apparurent grâce au CNRS, et surtout par la création de la 6ème section de l'Ecole pratique des hautes études en 1947 : celle-ci fut créée à l'initiative d'historiens soucieux de renouveler l'enseignement et la recherche dans leur domaine. A la notion de l'enseignement autour du séminaire s'ajoutait peu à peu le travail en équipe dans des centres de recherche. La 6ème section de l'Ecole pratique des hautes études est devenue une des sources principales du développement de la recherche en sciences humaines au sens moderne et, plus particulièrement, dans les disciplines orientées vers l'étude du monde contemporain. Son rôle est d'autant plus important qu'elle fut la première, et pour longtemps la seule, institution assurant de plus une formation adaptée aux différentes techniques et méthodes de la recherche dans les sciences sociales.

Le deuxième pilier des recherches empiriques sur le terrain a été, comme on le verra, le CNRS, où les sciences humaines ont pris place dès le départ au même titre que les sciences de la nature.

Quant aux sciences politiques, la Fondation nationale des sciences politiques a joué un rôle déterminant. Instituée en 1945, elle a succédé à l'Ecole libre des sciences politiques. La Fondation assure la gestion administrative et financière de l'Institut d'études politiques ; elle a contribué à l'installation de l'Ecole nationale d'administration. Sa bibliothèque et son service de documentation sont parmi les plus importants en France ; la Maison des sciences de l'Homme héberge, outre des services techniques (Centre de documentation et de calcul), des centres de recherche du CNRS, de l'EPHE et de la Fondation nationale des sciences politiques. Elle est ainsi devenue un lieu privilégié de communication entre chercheurs de différentes disciplines.

La politique scientifique, explicitement formulée dans les Plans et les budgets à partir de 1958, s'est appliquée à un système de la recherche fortement structuré dans ses formes d'organisation. Cette organisation et l'organigramme cohérent, apparemment parfait, qui en témoigne, ne doivent pourtant pas masquer les problèmes

fondamentaux qui n'ont pas été résolus et qui, loin de l'être, ont pu être aggravés par l'extrême diversification du système de la recherche. Les réformes nécessaires de l'enseignement supérieur ne se faisaient que très lentement ou pas du tout : l'Université se "reproduisait" n'offrant comme débouché que des carrières d'enseignement, tandis que les grandes écoles, orientées vers des activités professionnelles, développaient des possibilités de recherche. En outre, les grands organes techniques de recherche, pour lesquels la formation fournie à l'Université ne suffisait pas, se dotaient de leur propre formation interne ou contribuaient à la création de nouvelles grandes écoles, comme l'ENSAE en liaison avec l'INSEE.

La multiplication, non seulement des organismes de recherche, mais aussi des filières de l'enseignement supérieur, qui caractérise la France a très souvent été le résultat de la réforme nécessaire, mais non entreprise, d'une vieille institution, la création d'un nouvel organisme tenant lieu de réforme. La difficulté des réformes a tenu aux multiples efforts visant à éviter les conflits à l'intérieur d'institutions bien établies. Cette structuration du système de la recherche est beaucoup moins fonctionnelle qu'on ne pourrait le soupçonner à première vue : les filières très diversifiées de formation ont favorisé et renforcé les cloisonnements déjà existants entre organismes de recherche, entre le système de la recherche et l'extérieur.

L'évolution interne de l'enseignement supérieur, surtout de l'Université, a de plus en plus montré son inadaptation aux débouchés possibles autres que l'enseignement. L'accroissement explosif des effectifs d'étudiants a fait mûrir les différentes contradictions jusqu'à la crise de mai 1968.

Cette crise n'a pas seulement fait éclater les contradictions internes résultant de la superposition des structures inadaptées du système de l'enseignement et de la recherche : si ces effets et résultats de mai 1968 peuvent être interprétés comme une "crise d'adaptation", il demeure que la radicalité et la clarté des intentions et espoirs exprimés ont moins mis en question l'"inadaptation" d'un sous-système que le cadre politico-économique dans lequel s'insère ce sous-système de l'enseignement et de la recherche.